

existencia de la Colonia, y que no podía, sin riesgo, quitarle el mando, que él consideraba como una propiedad particular! La verdad es que toda su influencia no se debe sino al testimonio continuo de su adhesión que ha estado dando el Gobierno Francés y contando con la impunidad de sus atentados por los favores y elogios que éste le prodiga, ya no conoce límites su audacia.

Si, por el contrario, la nación hubiera empleado con él un lenguaje conforme a la grandeza y dignidad de la República; si ella solamente hubiera aplaudido sus actos verdaderamente loables, y hubiera condenado la multitud de los que no son dignos de alabanza, este hombre, que no es nada de lo que de él se supone, hubiera cometido muy menos atentados en su carrera política, y nunca hubiera concebido las ideas que hoy día le atormentan de engañar a Francia, a Inglaterra, a España y a los Estados Unidos. A Francia, por la Independencia que premedita, simulando estar unido a ella por los lazos del respeto. A Inglaterra, desvastando sus posesiones, para uncirlas a su dominio; y si alguno duda de que no ha tenido parte

en la expedición de los dos incendiarios que en Brumario último envió a Jamaica, a la que el ciudadano Roume trató de proteger, no tiene sino pedirme las pruebas, que estoy pronto a suministrar. A España, llevando a Cuba y a Puerto Rico sus principios destructores al intento de hacer de estas cuatro islas un Imperio para sí y para su posteridad. Y, por último, a los Estados Unidos, sirviéndose de ellos hasta que no los necesite.

Francia, para allanarlo todo en Santo Domingo, necesita enviar uno que dicte y haga cumplir sus mandatos en que estribe la reunión de sus antiguos Amigos. El terror que habría de inspirar esta resolución en los malintencionados (sin otra consistencia que la que han derivado del prestigio que han sabido fabricarse en Francia) restablecería el orden sin efusión de sangre, pues no habría ciudadano que no se alistara bajo del pabellón de la Metrópoli, y el ambicioso quedaría solo, entregado a su rabia o a sus remordimientos.

(Concluye en el próximo número)

Correspondencia Diplomática de Levasseur, de Moges, Barrot, etc.

Años 1843 y 1844.

EDICION Y NOTAS DEL LICDO. MAXIMO COISCOU HENRIQUEZ,
ACADEMICO CORRESPONDIENTE, ETC.

(continuación)

Malgré son apathie et son indifférence, le Président Boyer prit quelque inquiétude de cette disposition des esprits; il pensa qu'il était urgent de donner le change à l'opinion publique et de la porter dans une autre direction; pour atteindre ce double but, il proclama et répéta sans cesse, qu'il se sentait malheureux de ne pouvoir venir au secours des infortunées populations du Nord, qu'il voudrait pouvoir leur consacrer toutes les ressources du trésor de l'Etat, mais que ces ressources n'appartenaient pas à la nation, qu'elles étaient devenues la propriété de la France, par le traité de 1838, qu'il était engagé, d'honneur, à l'exécution de ce fatal traité; que d'ailleurs, tenter de le rompre,

serait attirer sur le pays, des malheurs plus grands encore, que ceux qui pesaient en cet instant sur lui.....mais cette manoeuvre tourna contre son auteur.....le traité de 1838 était déjà bien assez impopulaire, pour qu'il fut possible d'ajouter à son impopularité, sans compromettre davantage celui qui l'avait conclu, et qui proclamait sa ferme résolution de le maintenir!! (20)

(20) Comparar con Ardouin, op. cit., t. XI, cap. I (especialmente pp. 4, 6, 7, 8, 10-16, 19, in fine, 25, nota (2), in fine, y 33) y cap. V ("tremblement de terre du 7 mai; son effet dans l'Artibonite, le Nord et le Nord-Est; reproches faits à Boyer en cette occasion"); Price Mars, op. cit., p. 42; Léger, op. cit., pp. 197, 200 y 219; y Dorsainvil, op. cit.,



La catastrophe du 7 Mai, ne fut d'abord vivement sentie que dans le nord d'Haïti; mais le reste de la république ne tarda pas à en éprouver le contre coup, d'une manière cruelle. Les intérêts du commerce dans le Sud Fol. 203 | et dans l'Ouest, furent | profondément compromis par la ruine des commerçants du Cap. De toutes parts, les crédits se resserrèrent, les recouvrements devinrent plus difficiles, la consommation des produits étrangers fut plus restreinte, le prix des produits du sol diminua, la misère seule augmenta sur tous les points du territoire, et les ressources du fisc s'appauvrirent dans les mêmes proportions, et pourtant il n'était presque plus possible de couvrir le déficit par de nouvelles émissions de papier monnaie. L'abus qu'on avait fait de cette ressource, pour subvenir aux frais des deux prises d'armes de 1839 et de 1842, ainsi que pour entretenir l'armée dont on avait augmenté la solde, avait tellement encombré la circulation de cette monnaie, sans garantie, que sa dépréciation était devenue effrayante. Les billets de dix gourdes surtout, objet d'une contrefaçon sans cesse renouvelée, quoique presque toujours avortée, étaient repoussés par le commerce de détail, et n'étaient reçus qu'avec une extrême répugnance par le haut commerce. Dans cette situation critique, tout le monde réclamait avec chaleur, une réforme dans le système financier; le Gouvernement lui — même en sentit l'impérieuse nécessité, et se décida à la subir; il annonça donc, le prochain retrait du papier monnaie en circulation. Mais l'exécution de ce projet, n'avait été ni préparé, ni même examinée avec intelligence. L'ad-Fol. 203 v. | ministration | ne renfermait pas dans son sein, un seul homme

capable de comprendre les difficultés de cette grande question, et de présenter un plan praticable pour la résoudre. Le Président, complètement étranger aux plus simples éléments d'économie politique, cauteusement influencé à son insu par son Secrétaire Général, se décida pour la mesure à la fois la plus absurde et la plus immorale, celle de retirer le papier monnaie, en le remboursant en piastres fortes, au change de 30 peso. C'était de sa part une banqueroute frauduleuse, ou une spoliation violente. . . . L'opération fut commencée sur les papiers de dix gourdes d'abord, mais ne put aller plus loin. A l'injustice radicale qui la caractérisait, joignirent bientôt des vexations de détail qui exaspérèrent au plus haut degré l'esprit public. Le commerce étranger et le commerce Haïtien, profondément blessés dans leurs intérêts communs, s'unirent pour la résistance; ils trouvèrent sans peine le moyen de rattacher le Consul de France à leur cause; celui — ci, en effet, avait dans cette circonstance, à défendre, en même temps, les intérêts du commerce de sa nation, et l'existence du traité financier de 1838, aussi n' hésita — t — il pas, secondé par ses collègues de toutes les nations, à prendre une attitude qui força le Gouvernement de la république à abandonner sa coupable entreprise; le Président se résigna d'assez bonne grâce, et ne fut peut — être pas fâché au Fol. 204 | fond de son coeur, de n'avoir | plus à s'occuper d'une réforme trop pénible pour son esprit paresseux; mais le Général Inginac ne pardonna jamais au Consul de France, d'avoir fait avorter l'exécution d'un plan, qui devait inévitablement amener la rupture du traité financier. (21)

On peut affirmer que c'est dès cette époque, que la haine des Haïtiens contre les étrangers s'est amortie. La mesure du retrait des billets de dix gourdes avait prouvé que l'administration dans son aveuglement, ne faisait aucune distinction de nationalité et de couleur, qu'elle était capable de frapper indistinctement sur tous, lorsqu'il s'agissait de servir ses passions ou de défendre son incapacité; il devait donc, y avoir, désormais, solidarité entre les noirs, les jaunes et les blancs, dans la défense de leurs intérêts communs, et cette solidarité s'établit moralement. D'ailleurs n'étaient — ce pas des agents étrangers et particulièrement de la France, qui avaient défendu la fortune des indigènes, en même temps que celle de leurs

núm. 156, in fine, p. 236, y núm. 160, p. 240.

El tono del texto revela una vez más, la incapacidad de Levalseur para sentir una situación que Price-Mars y Léger explican suficientemente.

Quien a fondo estudie los relatos de la primera mitad del siglo XIX en Haïti — escritos en su mayoría por nativos y por franceses — convendrá en que a los jefes mulatos no puede juzgárseles al modo de Victor Schoelcher, Louis Joseph Janvier, A. Firmin y H. Pauléus Samon. Estos excelentes espíritus — como a propósito de los tres últimos, escribe Léger — juzgan a los jefes mulatos y especialmente a Boyer, con un criterio subjetivo, liberal y avanzado. Un criterio así inspirará críticas, si a trechos exactas, erróneas en resolución; a nuestros autores les impide seguir el desarrollo tan complejo de la nación haitiana, cuyo vicio fundamental de constitución he examinado en la nota (13). (Nota de M. C. H.)

(21) V. Arjouin, op. cit., t. XI, cap. IV ("projet de retrait intégral des billets de caisse, combatu en conseil; Boyer y renonce"). (Nota de M. C. H.)



nationaux, et en présence d'un pareil fait, pouvait — on accuser encore les nations Européennes d'être les ennemis de la race africaine établie en Haïti? Ces réflexions faites hautement et partout, trouvèrent de nombreuses sympathies, et contribuèrent beaucoup sans doute, à augmenter le nombre déjà si considérable de ceux qui demandaient une révolution. Ils ne craignaient For. 204 v. | plus de se voir forcés, en cas d'échec, à en appeler à la France ou à l'Angleterre, pour rétablir l'ordre dans leur pays, et les aider à se reconstituer d'une manière plus rationnelle. (22)

.oui, dès cet instant, le parti révolutionnaire se dépouillant d'une partie de ses vieux préjugés et de ses rancunes devint plus fort, plus compact, et le pouvoir inerte de Boyer fut plus sérieusement menacé que jamais.Mais, à qui la faute? Le Président Boyer pourrait — il nier que c'est la sienne!

Arrivé à ce point d'impopularité et de faiblesse, il semble que l'administration devait encore rencontrer, à chaque pas, de nouvelles causes de dépréciation et d'affaiblissement: le sort paraît s'être lui — même chargé de les lui susciter! Quelques semaines à peine, se sont écoulées depuis qu'il a blessé profondément les intérêts matériels de la nation, et déjà elle va blesser plus profondément encore, ses intérêts moraux, ses sentiments d'honneur, sa susceptibilité d'amour propre national! Elle ne sait, ou ne veut donc rien ménager!

Un officier ignorant, commandant un bâtiment de guerre Haïtien, rencontra en haute mer, sur la grande route commerciale, ouverte et garantie à toutes les nations, deux bâtiments marchands Espagnols. Il les arrête, les visite et quoique leurs papiers de bord soient en bonne règle, il les capture, les amène dans les ports de la république, les y détient plusieurs semaines, les dénatura. Fol. 205. | lise par | substitution de pavillon, et enfin les traîne en vengus à Port-au-Prince.

Les actes de cet homme étaient inouis; il avait, sans motif plausible, blessé tous les droits internationaux en matière de navigation, à l'égard d'une nation avec laquelle son pays n'était point en guerre; sa conduite pouvait être qualifiée de piraterie, le cas était grave, les conséquences pouvaient en être plus graves encore.mais enfin, tout cela pouvait s'expliquer, se réparer,

(22) V. nota (19), cuya sustancia cabe recordarla y aplicarla en la estimación del texto. (Nota de M. C. II.)

car la faute appartenait tout entière à un seul homme et il suffisait de sa juste punition et d'une compensation aux dommages soufferts par les capturés, pour que l'Espagne se trouvât satisfaite et restât dans des rapports de bonne harmonie avec Haïti; mais les intrigues du Secrétaire Général envenimèrent cette affaire. Les conseils bienveillants et désintéressés du Consul de France, dont les capturés Espagnols avaient réclamé la protection, et dont le général Ingénac n'avait accepté l'intervention qu'avec l'intention de la paralyser, furent méconus ou dénaturés; le Président, trompé par des rapports mensongers, ne connut la gravité de sa position, vis — à — vis de l'Espagne, que lorsqu'il vit un bâtiment de guerre Espagnol, venir jusque dans le port de sa capitale, lui demander une réparation juste en principe et en droit, mais devenue Fol. 205. v. | humiliante pour lui, du moment où il ne la concédait qu'aux menaces et à la force. Le jour où le pavillon espagnol, arboré en tête du grand mât de la corvette La Pacification, fut saluée de 21 coups de canon par le fort national, en présence d'un pyroscaphe Espagnol de guerre, la nation tout entière, sans distinction de race, se sentit profondément humiliée, et poussa un cri d'indignation contre le pouvoir à la fois fanfaron, imprévoyant et faible qui lui avait préparé un tel affront. Il n'y eut pas un homme nègre ou mulâtre, qui ne le ressentit avec douleur; à Port-au-Prince, on en vit beaucoup se renfermer et se cacher dans leur maison, au moment de la réparation; on entendit d'autres s'écrier avec amertume, qu'ils se sentaient honteux d'être Haïtiens et exprimer le regret de n'être pas sujets d'un pouvoir Européen, capable de faire au moins respecter leur honneur national par un simple Gouverneur colonial. . . . D'autres enfin reprochèrent au Président, d'avoir eu moins de sollicitude pour la dignité du peuple Haïtien que le Consul de France, qui, quoique Etranger, s'était efforcé de faire comprendre au Gouvernement de la République, qu'il valait mieux prendre l'initiative d'une réparation honorable, que de se la laisser arracher par une démonstration coercitive. (23)

A tant et de si amères plaintes, le Président Boyer ne répondit qu'en disant, que trompé

(23) Comp. con Arlouin, op. cit., t. XI, cap. V ("capture illégale de deux bâtiments espagnols, et ce qui s'ensuit"), y con Léger, op. cit., pp. 211-217. Sustancialmente coinciden el texto y Léger, en la estimación de la conducta oficial haitiana. (Nota de M. C. II.)



Fol. 206. | par son Secrétaire, sur la véritable nature de cette affaire, il n'avait pu en apprécier la gravité, ni en prévoir les conséquences. . . .—Mais alors on lui reprocha cette faiblesse et cette incurie qui le portent à se confier toujours à un conseiller, qui le trompe sans cesse et qui semble prendre plaisir, à se jouer des destinées de la patrie.

Dès cet instant, les dernières lueurs de la vieille popularité de Boyer s'éteignirent; les faibles liens qui retenaient encore, groupés autour de lui, quelques hommes paisibles et désintéressés furent brisés et l'opposition, se sentant forte de l'appui de tant de mécontents, ne se donna plus la peine de dissimuler ses projets; elle les proclama hautement; les principaux articles de son programme furent la révision de la Constitution, l'admission des étrangers au droit de propriété territoriale, l'organisation du commerce et des municipalités, la réforme du tarif des douanes, la réduction de l'armée et l'organisation des gardes nationales, la présidence temporaire, au lieu de la présidence à vie, enfin, l'exercice du pouvoir exécutif confié à un noir. (24) Certes, ce programme était bien séduisant, car il promettait de satisfaire les intérêts et les passions du plus grand nombre; mais ceux qui le présentaient, étaient — ils sincères? L'ambition de quelques uns des principaux chefs de l'opposition, et l'immoralité de Fol. 206 v. | quelques | autres, permettaient d'en douter. Or ce doute seul, suffisait pour rompre l'ensemble dont on avait besoin pour un prompt succès, et tant que ce doute subsistait, on ne pouvait fixer l'époque précise, où commencerait le mouvement.

Les Esprits étaient dans cet état d'effervescence et d'hésitation, lorsque survint un nouveau malheur, qui, en portant le dernier coup à la fortune publique, mit aussi de nouveau en relief, l'incurie, l'incapacité de l'administration, et surtout l'égoïsme profond et révoltant du Président Boyer.

Le 9 Janvier, la ville de Port-au-Prince fut pendant douze heures en proie à un violent incendie, qui dévora ses plus riches quartiers, annéantit toutes ses ressources commerciales, et réduisit à la plus affreuse misère, plus de la moitié de sa population. et pendant ces douze heures de dangers et de désespoir, l'administration fut incapable d'organiser, de diriger, les plus faibles secours. Les fontaines de la ville si nombreuses et si faciles à alimenter, furent

tarées en un instant parce que les canaux destinés à entretenir leur abondance, promptement détournés de leur cours, déversaient leurs eaux dans les citernes et les fontaines du Palais National.! Les bras nombreux de la garnison, qui auraient pu puiser les eaux de la mer et les jeter sur les flammes, ne purent être employés, parce que Fol. 207 | la garnison toute entière était concentrée autour du Président pour veiller à sa sûreté personnelle et à la conservation de sa famille!!! (25)

Et maintenant que l'oeuvre de destruction est consommée, que la plus riche partie de la capitale est ensevelie sous les cendres, que la misère la plus affreuse pèse sur toutes les classes de la population, Boyer reste encore impassible et ne songe pas même à tendre une main secourable à ces familles nombreuses qui n'ont plus ni pain, ni asile, ni même l'espoir de pouvoir avant longtemps, se créer des ressources par le travail!!!!

Les malheurs de Port-au-Prince, n'ont pas plus ému le coeur de Boyer que les malheurs du Cap, mais aussi, au Cap comme au Port-au-Prince et comme sur tous les points du sol Haïtien, les coeurs sont profondément indignés contre lui, et il doit s'attendre à un entier abandon, le jour où sa fortune l'abandonnera.

Maintenant la nécessité d'une révolution, quelle qu'elle soit, n'est plus un doute pour personne; les plus timides mêmes, s'inquiètent peu de ses conséquences, bonnes ou mauvaises. L'essentiel pour chacun, est de changer une situation qui n'est plus tenable, et dût — on même, la changer contre une autre mauvaise aussi, on s'y résignerait volontiers, comme un malade se résigne à un changement de souffrance.

Fol. 207 v. | | Une révolution, ou du moins, une tentative de révolution est donc imminente en Haïti. Si quelques ambitions personnelles l'ont préparée et ont fait des vœux coupables pour elle, on peut dire aussi que c'est l'administration de Boyer qui lui a aplani les difficultés, et qui lui a ouvert les larges voies par lesquelles elle va se montrer. Maintenant quel sera son point de départ et d'où partira le signal de son explosion? Les regards inquiets de ceux qui l'attendent se portent tour à tour sur les ruines du Cap, sur les cendres de Port-au-Prince et sur ce département du Sud que tant de prises d'armes contre tous les pouvoirs ont rendu célèbre depuis long-

(25) Comp. con Ardouin, op. cit., t. XI, pp. 241 y 242. (Nota de M. C. H.)

(24) V. nota (17). (Nota de M. C. H.)



temps. Mais on est encore incertain; les chefs de l'insurrection projetée, n'ont peut-être encore rien décidé à cet égard, non plus que sur le jour où ils arboreront leurs nouvelles couleurs; dans tous les cas, ce jour ne peut être éloigné, car ils sont trop avancés maintenant, trop compromis, pour pouvoir attendre trois mois sans se perdre. (26)

Ici se présente une autre question, non moins importante, et beaucoup plus difficile à résoudre: quel sera le résultat de la lutte qui va s'engager entre le pouvoir légal et la révolution? Le [plus] hardi ou le plus habile prophète n'oserait le prédire. Et en effet, qui pourrait affirmer qu'au moment de l'action, tant d'éléments hétérogènes qui composent la coalition et qui paraissent si intimement unis en ce moment, ne se divi-

Fol. 208 | seront pas au | moment de l'action? Est — il bien vrai que les noirs et les mulâtres pourront s'inspirer une confiance réciproque, telle que rien ne vienne la rompre, quand elle ne pourra plus être maintenue, consacrée que par des sacrifices réciproques d'intérêts si divers? Et d'ailleurs, le Président Boyer qui connaît si bien l'art de diviser et de corrompre à propos, ne trouvera — t — il pas, au moment du danger, le secret de réveiller les vieilles haines des deux races? et de raviver les passions qui les divisent depuis si longtemps? Ne pourra — t — il pas, en s'adressant à l'ignorance des masses noires, remettre en crédit parmi elles, cette accusation banale et absurde, contre les hommes de couleur, qui, dira — t — il, ne les trompent et ne les poussent à l'insurrection contre lui, que pour les livrer plus facilement à l'escalvage des blancs, lorsqu'ils auront renversé son pouvoir protecteur? D'ailleurs les hommes de couleur sont — ils si énergiques dans leurs résolutions, si affermis dans leurs convictions, si purs dans leur patriotisme qu'on ne puisse en ébranler un bon nombre et les détacher de leur parti, ou par des menaces, ou par de l'argent ou par des faveurs? Enfin un pouvoir légal, quelque peu estimé et estimable qu'il soit, n'a — t — il pas toujours en sa faveur, au moins un principe d'organisation et une influence d'habitude qui Fol. 208 v. | manquent à ceux qui l'attaquent.

Il est donc encore permis de douter de la chute du Gouvernement de Boyer, malgré sa faiblesse, et du succès de la coalition, malgré sa force apparente; mais ce

qu'on ne peu méconnaître, c'est que la lutte aura lieu, et que quel que soit son résultat immédiat, les conséquences en seront funestes pour Haïti.

Victorieuse ou vaincue, la révolution aura fait couler le sang, aura épuisé le trésor, et tari pour longtemps la source de ses revenus, elle aura ouvert les portes à l'anarchie et à la guerre civile; enfin elle aura rendu inévitable la suspension, peut — être même la rupture définitive du traité financier du 12 Janvier 1838. Sous ce dernier point de vue, la révolution qui menace Haïti, ne peut manquer de réagir contre les intérêts de la France, et à ce titre elle ne peut qu'exciter vivement la sollicitude du Gouvernement du Roi.

Agréez, je vous prie... &a. &a.
Le Consul Général de France,
Le Vasseur.

II

[Carta, original, núm. 72., fha. en Port-au-Prince a 11 de febrero, 1843, de Mr. Levasseur, Cónsul general de Francia en Haïti, al Ministro de Negocios Extranjeros de Francia.— Contiene un relato de lo ocurrido en Haïti desde el 5 de febrero de 1843.— Folios 224 verso y 225 recto (extracto).— Volumen 10.] (27)

Port-au-Prince, le 11 février 1843.

Fol. 224 v. | | Si au contraire, l'insurrection triomphe, le nouveau pouvoir qui en surgira ne sera pas moins embarrassé que celui qu'il aura renversé, et, de plus, il portera, peut — être, dans son sein, le germe de dissensions dont une foule d'ambitieux obscurs profiteront pour satisfaire leurs intérêts personnels, en perpétuant la guerre civile et déchirant l'unité républicaine.

Si les événements sont redoutables pour Fol. 225 | l'avenir d'Haïti, | ils ne sont pas moins dangereux pour les intérêts de la France, car il est impossible que notre traité financier de 1838 n'en soit pas profondément altéré. La position dans laquelle nous nous trouvons ne peut être de longue durée. Quand cette lettre vous parviendra, Mon-rieur le Ministre, je me trouverai, peut — être, en présence d'un nouveau pouvoir poli-

(26) El texto muestra a Levasseur tan mal informado a este respecto como aparece estarlo acerca del asunto de las notas (17) y (24). (Nota de M. C. H.)

(27) Corresponde este documento al mercado I—B (fechados) 5.— en mi contribución bibliográfica al estudio del "Plan Levasseur"— v. "Clio". 1933, fascículo III, p. 78. (Nota de M. C. H.)

tique dont j' ignore les vues et les projets. Je ne puis donc prévoir, dès aujourd' hui, la conduite que je devrai tenir envers lui. Cependant, si j'en crois certains avis indirects et certaines démonstrations faites par quelques hommes qui auront une grande influence dans la constitution de ce nouveau pouvoir, je dois croire qu' il me sera possible de leur faire entendre ma voix et de leur faire comprendre qu' il est de leur intérêt bien entendu, de se ménager de bons rapports avec la France. Dans quelques jours, peut-être, j'aurai à prendre sur moi une grande responsabilité. Je ne vous cache pas que j'en conçois quelque inquiétude; mais, ce que je puis vous promettre et vous affirmer, Monsieur le Ministre, c'est que je ne ferai pas une démarche qui ne soit conforme aux intentions du Gouvernement du Roi et en parfaite harmonie avec les intérêts et la dignité de notre Patrie.

.....

 Le Consul Général de France
 Le Vasseur

III

[Carta, original, núm. 76, fha. en Port-au-Prince a 6 de marzo, 1843, de Mr. Levasseur, Cónsul etc., al Ministro de Negocios Extranjeros de Francia.— Continuación del relato iniciado en II.—Folios 249 verso — 252 recto.— Volumen 10.] (28)

Fort-au-Prince le 6 mars 1843.

.....
 Fol. 219 v. | | Depuis long — temps, une grande mésintelligence régnait entre le Président et le Consul de Sa Majesté Britannique. Il serait trop long, Monsieur le Ministre, de vous en expliquer les causes en ce moment, mais dans ces dernières circonstances elle vient de s'accroître presque jusqu' aux discussions vives et publiques. Le Président paraît convenu que les Anglais ne sont point étrangers aux secours de tout genre, que les insurgés ont reçus à Jérémie, par voie de mer, et la présence de trois bâtiments de guerre de Sa Majesté Britannique dans la rade de Port au Prince, lui porte ombrage et le confirme dans ses soupçons. Je n' oserais affirmer que ses craintes et

ses soupçons sont bien ou mal fondés, mais ce qu' il y a de certain, c'est que les officiers anglais et leur Consul, professent, un peu trop vivement peut-être, leur sympathie. Fol. 220. | pour la cause de l'insurrection.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs, que la révolution qui s'opère en ce moment, est l'œuvre des hommes de couleur du Sud, et que ce sont ces mêmes hommes qui, à une autre époque, ont appelé les Anglais à leur secours dans leur lutte contre la France. D'un autre côté, je sais aussi avec certitude, que les principaux auteurs de l'insurrection, quelque temps avant de se mettre à l'œuvre, ont confié à plusieurs personnes leur projet de se placer sous la protection Anglaise, dans le cas où le reste de l'île d'Haïti, refusant de se rallier à leur drapeau, ils seraient contraints à proclamer la séparation du Sud d'avec le Nord. Je sais également que ces mêmes hommes pressentant qu' après le succès et en arrivant au pouvoir, ils ne trouveront que des finances en désordre, et les sources du revenu public tarries, ils ont résolu d' une part, de déchirer le traité financier avec la France, de l'autre, de demander des subsides à l'Angleterre, pour pourvoir, quelque temps, à la réorganisation de l'administration; or ces subsides, s' ils les obtiennent, ce ne sera évidemment, que' en concédant à leurs prêteurs, des avantages commerciaux, ou une influence politique, dont la France ne pourra, dans aucun cas, s'accommoder.

Je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur le Ministre, que si le succès de l'insurrection a pour résultat, la rupture de notre Fol. 250 v. | traité financier, | nous sommes assurés aussi, maintenant, de n'être pas mieux traités par le pouvoir existant dans le cas même où il parviendrait à écraser entièrement ses adversaires. Il est évident que les ressources du trésor ne peuvent suffire aux frais de la lutte présente, et déjà des deux côtés on en est réduit au désastreux expédient du papier monnaie. Les faibles espérances dont j'entretenais Votre Excellence dans ma dépêche No. 71, sont donc entièrement anéanties et quels que soient les hommes qui seront au pouvoir dans deux mois, je sais d'avance la réponse qu'ils feront à la demande que je leur adresserai, pour le paiement de la 6e. annuité. 7 Mars. Si j'en crois les communications qui m'ont été faites ce matin, la partie Espagnolle veut aussi faire son insurrection, mais les sentiments qui détermineraient cette population à prendre les armes contre le Président Boyer, ne seraient pas de même nature que ceux qui ont soule-

(28) Este documento corresponde al marcado I—B (fechados) 6.— en mi contribución bibliográfica citada en la nota (2) —v. "Clío", 1933, fascículo III, p. 78. (Nota de M. C. H.)



vé le Sud. Cette portion du territoire qui appartenait autrefois à l'Espagne, est peuplée d'une race d'hommes qui n'a jamais pu, et qui ne pourra jamais sympathiser avec la race noire. Le Président Boyer a du reste entretenu et même augmenté cette antipathie des Espagnols pour les Français Haïtiens en témoignant peu de confiance aux premiers et en leur donnant pour chefs militaires et administrateurs civils, des Fol. 251 | hommes choisis | parmi les seconds. Ici se présente une question fort importante. Cette population espagnole qui s'élève à peine à 100.000 âmes, et qui est répartie sur un territoire plus étendu que le reste de l'île d'Haïti habité par 600.000 âmes, pourra — t — elle conserver son indépendance contre des adversaires six fois plus nombreux? Cela n'est pas probable, et les Espagnols eux — mêmes le comprennent si bien qu'ils songent, dit — on, à se placer sous une protection étrangère. Mais quel protectorat invoqueront — ils? Cette seconde question n'est pas moins intéressante pour nous que la première. D'après quelques renseignements, que je crois exacts, les sympathies de cette population seraient en majorité pour la mère Patrie, et si le Cabinet de Madrid voulait garantir à ses anciens Colons d'Haïti, l'intégrité des propriétés actuellement acquises, des garanties contre le rétablissement de l'esclavage, et une organisation telle, que les principaux habitants auraient une large part à l'administration du pays, nul doute que les villes de Santo Domingo, St - Yago et Port Plata, n'arborassent immédiatement le pavillon espagnol, et n'ouvrirent leurs portes à des garnisons envoyées d'Europe. Mais l'Espagne voudra — t — elle ou pourrait — t — elle accepter et remplir ces conditions? Je crois pouvoir affirmer que depuis longtemps les Anglais cherchent à se ménager des intelligences à Sto. - Domingo; il Fol. 251 v. | serait fort avantageux pour leur colonie de la Jamaïque, de pouvoir exploiter à leur aise, cette partie de l'île d'Haïti qui leur fournirait en abondance les bestiaux dont ils ont si grand besoin à la Jamaïque et qu'ils sont obligés d'envoyer chercher à grands frais sur des points plus éloignés. Mais les Espagnols d'Haïti ont une antipathie marquée pour la nation Anglaise, et à défaut de la protection de leur ancienne métropole, ils préféreraient sans nul doute celle de la France. On peut donc affirmer avec quelque certitude que si le gouvernement du Roi, par suite de la

rupture du traité financier de 1838, jugeait à propos de prendre comme garantie ou comme compensation, la presqu'île de Samana, il lui serait facile de ce point important, et par la seule action des relations commerciales, de ranger sous sa domination, toute la partie Espagnole. (29) Cette idée que j'ai déjà eu l'honneur de vous indiquer dans quelques unes de mes précédentes dépêches et que j'ai l'honneur de reproduire ici sommairement à votre Excellence, demanderait à être développée plus largement que je ne puis le faire dans les circonstances présentes. Mais je suis persuadé que si elle est susceptible d'une application quelconque, vous saurez bien, Monsieur le Ministre, en déduire toutes les conséquences avantageuses qu'on en pourrait obtenir, sans que j'aie besoin d'en parler davantage. (30)

Fol. 252. | Après cette digression que Votre Excellence aura la bonté de me pardonner en considération des sentiments de patriotisme qui m'y ont entraîné, Monsieur le Ministre, [permettez-moi] de revenir au tableau de notre situation présente.

.....

Le Consul Général de France
 Le Vasseur

(29) Juan Pablo Duarte y Díez presintió esta posibilidad, adversa al porvenir de la independencia política dominicana, y se opuso, como vocal de la Junta Gubernativa, a la adopción del llamado Plan Levasseur. Fue, según Jun Isidro Pérez de la Paz, el único vocal de la Junta que combatió aquel proyecto. Sin dilucidar aquí la cuestión, señalaré la profunda sensibilidad política del Fundador de la República, a quien pretendían negarle sentido de la realidad en asuntos de Estado, ciertos críticos de la violeta. (Nota de M. C. H.)

(30) Comp. con: Tejera, Emiliano, op. cit., pp. 13 y ss.; García José Gabriel, op. cit., t. II, pp. 219, 220, 224-226, 230, 231, 246; 247, 253, 255, 258; 259, 269-264, 272, 273, 287, 288, 299, 317-324, 331, 332, 344-346, 349-352; t. III, pp. 8, 15, 24, 27, 38, 40, 46, 50-52, 54-57, 90; 91, 103, 112-114; 121-127, 132, 134, 136, 185, 186; 188-196; 199-202; 204-207; 211-213, 217, 218, 221, 223; 224, 226-235, 310-322; 323, 326, 327, 329, 331-335, 362-368, 375-390; y 393-407.— V. mi contribución bibliográfica al estudio del Plan Levasseur, sección FOLLETOS, núms. 1, 2 y 4, y sección LIBROS, núms. 1, 2; 5; 7; 9 y 10 —v. "Clío", 1933, fascículo V, pp. 142 y 143. (Nota de M. C. H.)

